

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 25 avril 2017

**portant renouvellement du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la
formation professionnelle**

(2017/C 138/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ⁽¹⁾, et notamment son article 4,

vu la candidature présentée au Conseil par la Commission pour les représentants des travailleurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 14 juillet 2015 ⁽²⁾ et du 14 septembre 2015 ⁽³⁾, le Conseil a nommé les membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 18 septembre 2015 au 17 septembre 2018.
- (2) Un siège de membre du conseil de direction du Centre dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs est devenu vacant pour la Lettonie à la suite de la démission de M^{me} Ruta PORNIECE.
- (3) Il y a lieu de nommer les membres dudit conseil de direction pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018,

DÉCIDE:

Article premier

Est nommée membre du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

LETTONIE

M^{me} Linda ROMELE*Article 2*La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2017.

*Par le Conseil**Le président*

I. BORG

⁽¹⁾ JO L 39 du 13.2.1975, p. 1.⁽²⁾ JO C 232 du 16.7.2015, p. 2.⁽³⁾ JO C 305 du 16.9.2015, p. 2.